

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 112

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 13 Juillet 2016

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S) : MME SANDRA DALBIN

OBJET

Renouvellement de la convention conclue avec l'association Etincelle 2000

**Direction des Personnes Agées et des Personnes Handicapées
Service Départemental Personnes Handicapées
12773**

PRESENTATION

I – ENNONCE DE LA DEMANDE

L'association ETINCELLE 2000 sollicite, au titre de l'année 2016, une participation départementale de 80 000 € afin de poursuivre ses actions en direction des personnes handicapées qu'elle accompagne au quotidien.

II – PRESENTATION DE L'ASSOCIATION

Créée le 13 décembre 1999, l'Association ETINCELLE 2000, dont le siège social est situé Le Parc du Vallat bâtiment 9A Route Blanche Quartier du Font du Roy 13120 GARDANNE, a pour but de valoriser et défendre les droits des personnes souffrant d'un handicap et d'aider à leur insertion dans la société.

L'association ETINCELLE 2000 sollicite le renouvellement de la convention avec le département des Bouches-du-Rhône assurant la pérennité de son fonctionnement pour mener à bien ses projets.

Elle organise un service adapté d'aide à la mobilité pour ses adhérents sur Gardanne et les communes environnantes, fonctionnant 7 jours sur 7 qui représente un réel facteur d'intégration. L'association assure plus de 5000 accompagnements comprenant également les week-ends pour les sorties loisirs des utilisateurs.

Elle assure quotidiennement le transport de 9 travailleurs handicapés de l'ESAT (Etablissement et Service d'Aide par le Travail) situé à Luynes.

Divers ateliers, sorties culturelles et rencontres sont organisés, créant du lien qui favorise l'insertion sociale.

L'association propose un service social pour aider les personnes handicapées et les familles dans leurs démarches relatives à l'habitat adapté, à l'intégration scolaire ou professionnelle.

Elle organise également des actions de sensibilisation en direction des jeunes collégiens du Département.

III - PROPOSITION ET INCIDENCE FINANCIERE

L'association ETINCELLE 2000 a bénéficié en 2015 d'une subvention départementale d'un montant de 70 000 €. Afin de lui permettre de maintenir ses actions, je vous propose de renouveler pour un an, la convention de participation du Conseil Départemental à hauteur de 70 000 €, au titre de l'exercice 2016.

Les crédits nécessaires au financement de cette opération ont fait l'objet d'une inscription au BP 2016 du Département :

N° de programme	N° de l'opération	Libellé de l'opération	Imputation	Engagement
10466	1 000 874	Maintien domicile personnes handicapées	65 52 6574	70 000 €

IV - CONCLUSION

Au bénéfice des considérations qui précèdent, et sur proposition de Madame la Déléguée aux Personnes Handicapées, je vous demande de bien vouloir délibérer sur la proposition énoncée ci-dessus et, en cas d'accord de votre part, de m'autoriser à signer une convention avec l'Association ETINCELLE 2000, selon le modèle approuvé par délibération n° 122 du 27 juin 2014 et de fixer à 70 000 € la subvention allouée au titre de l'exercice 2016.

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL